

Sécurité

Comment veiller toute l'année durant à faire de votre habitation un environnement sûr, où vous, les vôtres et votre aide-ménagère trouverez vos marques? Voici quelques idées pour faire de votre habitation un environnement de travail sûr pour votre aide-ménagère et bien sûr aussi pour vous. Ensemble, nous pourrons éviter bien des problèmes!

Généralités

- Avant sa première journée de travail, faites un rapide tour du propriétaire avec votre aide-ménagère. Ceci afin de lui indiquer des dangers potentiels, comme des sols glissants, des escaliers très raides, un plafond surbaissé dans l'escalier, une prise défectueuse,...



- Montrez lui où se trouve votre boîte de secours pour les premiers soins en cas d'accident. Ainsi, votre aide-ménagère pourra réagir rapidement en cas de petit accident.
- Prenez les précautions nécessaires pour vos animaux domestiques. Laissez ainsi votre chien dans sa niche lorsque votre aide-ménagère est au travail.
- Informez nos services en cas de maladies contagieuses comme la grippe, la rubéole, la varicelle, la méningite, la jaunisse,.... Nous tenons à éviter que nos aide-ménagères entrent en contact avec de potentiels foyers infectieux.
- Ne demandez pas à votre aide-ménagère d'effectuer des travaux inappropriés ou dangereux, comme nettoyer à l'extérieur par mauvais temps ou par des températures trop élevées ou trop basses. Soulever des objets lourds représente aussi un risque pour la santé. Lors d'un grand nettoyage, vous voudrez bien donner un coup de main à votre aide-ménagère pour déplacer les pièces de mobilier les plus lourdes.
- Si vous remarquez que votre aide-ménagère adopte une position de travail imprudente, dites-le lui sans hésiter.

Matériel et produits

- Fournissez-lui en bon état et ne présentant aucun danger. Si nécessaire, expliquez-en le fonctionnement correct.
- Ne permettez pas à votre aide-ménagère d'utiliser des produits mordants ou dépourvus d'étiquette. Conservez de préférence les produits d'entretien dans leur emballage d'origine.

Chutes accidentelles

43% de accidents du travail sont des accidents causés par des chutes. La plupart des accidents surviennent sur un escalier ou une échelle. Près de la moitié des accidents ont des lésions pour conséquence et dans 40% de tous les cas de chutes, une fracture est constatée. Raison de plus pour y consacrer une attention particulière et unir nos efforts pour éviter les chutes.



- Prévoyez un escabeau solide. Maximum 4 marches, antidérapant sous les pieds et sur les marches, et équipé d'un cadre auquel on peut s'accrocher.
- Ne permettez l'utilisation d'un escabeau que sur un sol stable.
- Veillez à ce que les escaliers ne soient pas encombrés afin de diminuer les risques de trébucher.
- Veillez à ce que votre aide-ménagère aie toujours une main libre lui permettant de se tenir lorsqu'elle emprunte un escalier ou utilise un escabeau.
- Ne remplissez les seaux qu'à moitié ou mieux encore, prévoyez du matériel d'entretien à chaque étage.
- Nos aide-ménagères doivent porter de solides chaussures fermées avec semelle antidérapante. Ne les autorisez pas à travailler en chaussettes ou en pantoufles. Ceci augmente considérablement les risques de glissades.

Source: Conseils pratiques du SPF Emploi.